



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2024**

L'an **deux-mille-vingt-quatre** le **cinq** du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : le 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents (26)

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Romuald GADET, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE-CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (3)

Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Lysiane MABIRE
Sophie MOREL a donné procuration à Jean FORESTI
Sylvie WERNY a donné procuration à Béatrice ROCH

Monsieur le Maire ayant procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme Françoise PAICHEUR à l'unanimité** des voix présentes et représentées a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MARS 2024

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

FINANCES

2. Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024

BÂTIMENTS – PATRIMOINE – CIMETIERE

3. Construction d'un bâtiment pluridisciplinaire rue de l'école de berne – plan de financement
4. Rénovation énergétique de la salle polyvalente – plan de financement
5. Conventions de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

VOIRIE - CIRCULATION

6. Convention relative aux ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence en matière d'organisation de la mobilité sur le territoire de la ville de Seloncourt

EDUCATION

7. Carte scolaire

PERSONNEL

8. Promotion interne – Création de deux postes de Rédacteur à temps complet

DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE (Cf. tableaux joints)

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance

Monsieur le Maire invite les élus à faire mention des questions orales.

- **M. Denis TISSERAND** pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire :

- 1) Capitale française de la culture et Seloncourt
- 2) Fresque du centre culturel.

- **M. Patrick LIEGEART** pour le groupe Seloncourt Avenir :
Information.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024 - DCM n° 20240305-1

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024 - DCM n° 20240305-2

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Il expose que selon la réglementation en vigueur, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

Il précise que les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 15 février 2024.

Après avoir fait un rappel des différents documents adressés aux élus pour préparer ce débat, il demande à Madame Françoise PAICHEUR de donner lecture du rapport d'orientations budgétaires 2024.

Les orientations budgétaires 2024 marquent encore une fois le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population.

Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution.

Elles sont marquées par une évolution conséquente des frais de personnel et par un retour à la normale pour des coûts de l'électricité.

Pour les dépenses d'investissement, les investissements récurrents sont proches de leur niveau antérieur. Elles comportent aussi, cette année, des dépenses relatives à quatre projets : la rénovation de la salle polyvalente, la fin de la rénovation du bâtiment Louise Michel, la construction de la micro-crèche à Berne et la renaturation de la rue d'Audincourt.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuées de -1,12% par rapport au BS de 2023, avec des recettes en baisse de -2,90%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2024 serait de 432.932 €.

Le montant des dotations de l'Etat reste pour l'heure l'incertitude majeure de ce budget. La loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de 290 millions d'euros dont 150 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et 140 pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La commune de Seloncourt n'est éligible qu'à la DSR. La clef de répartition n'étant pas à ce jour détaillée, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2023.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) quant à lui est maintenant pris en charge intégralement par PMA.

Pour la taxe foncière, l'évolution annoncée des bases de 3,9 % a été retenue.

*Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette et hors projets, pour **606.678 €**, en particulier l'étanchéité extérieure de la restauration LEVIN, la poursuite de la mise aux normes PMR de la voirie et du programme de vidéo-protection, l'achat d'un camion pour les ateliers et la mise en compatibilité du PLU au regard du SCOT.*

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue (3,9 %) s'applique aux recettes 2023.

Il sera proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2023.

La réforme de la taxe d'habitation fait disparaître cet impôt au profit du transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune, soit :

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

*Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **102.136 €** par rapport au BS 2023.*

Compte tenu des réalisations de 2023, les autres impôts et taxes augmentent de **5.000 €** en raison d'un ajustement de la taxe sur l'électricité.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+107.136 €**.

Les dotations et participations affichent un net recul de **-95.812 €** par rapport au BS 2023. D'une part la diminution du filet de sécurité inflation de **-85.812€** et d'autre part une diminution du FCTVA de fonctionnement de **- 10.000 €**.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2023.

Les remboursements sur salaires diminuent du fait de la réduction du nombre d'absents sur les risques couverts. **(-36.179 €)**.

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une augmentation des ventes et prestations de services de **+2.449 €** liée à diminution des recettes sur coupes de bois et une augmentation des participations des usagers inscrits au périscolaire et dans les accueils de loisirs.

- une augmentation des travaux en régie **3.497 €**

- une baisse des produits de gestion courante **-7.200 €**

- une très forte baisse des produits exceptionnels - **155.760 €** due à la disparition des remboursements d'assurance suite aux dégâts liés à la grêle et au vandalisme (fontaine rue Viette)

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **6.064.006 €**, soit une baisse de **-180.951 €** (-2,90 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une baisse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de **-199.030 €**.

Cette évolution correspond à une baisse :

• Des achats de **-77.337 €** dont une baisse de -123.000 € pour l'électricité, une diminution de -20.000 € pour le gaz, de -2.000 € pour le carburant, une apparition des repas de +77.500 € due à un transfert d'article et une baisse de 9.837 € pour l'ensemble des autres achats.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est prévue à 50 €.

Et à une baisse :

• Des charges externes de **-141.143 €** qui recouvre :

— une diminution des contrats et prestations de services pour **-55.950 €** (dont transfert des repas à l'article 6042).

— une diminution de **-150.813€** pour l'entretien des bâtiments, terrains, voiries, bois et forêts expliquée en majeure partie par la disparition des coûts de travaux liés aux sinistres de 2022.

— une augmentation de **37.810 €** pour les assurances, principalement l'assurance des dommages aux biens.

— une nouvelle dépense de **4.000 €** pour le traitement des biodéchets des restaurations scolaires et de la crèche.

— une hausse de **5.300 €** des transports expliquée en partie par un voyage à Annecy et une hausse des coûts.

— une hausse de **18.510€** pour les autres charges externes

• Les impôts et taxes augmentent de **19.450 €** dont 18.000 € pour la redevance sur les ordures ménagères.

2.- les **charges de personnel** devraient accuser une augmentation de **82.642 €**.

Cette évolution recouvre :

- la diminution des dépenses du personnel extérieur pour -5.000 €

- la diminution des dépenses du personnel titulaire pour -23.301 €

- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour 66.357 €

- la hausse des charges sociales et impôts sur salaires pour 44.586 €

La masse salariale brute augmente de **2,49%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient diminuer de -3.137 € : maintien des subventions courantes aux associations et de la dotation par élève à 30 € pour le budget culture.

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-3.171 €**
- les dotations aux amortissements et provisions augmentent de **62.198 €**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-3.000 €**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.631.074 €** soit une baisse de **-63.507 €** (-1,12 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **432.932 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **2.365.508 €**.

Elles comprennent :

● pour les **bâtiments 1.371.869 €**

- 16.000 € pour les bâtiments scolaires
- 22.000 € pour les bâtiments sportifs
- 134.600 € pour les autres bâtiments, dont 53.000 € pour la restauration LEVIN
- 400.000 € pour la rénovation de la salle polyvalente
- 300.000 € pour le projet Louise Michel
- 170.000 € pour la micro-crèche
- 180.000 € pour le remplacement de 3 chaudières
- 115.000 € pour la démolition du 30 rue de la Pâle
- 9.269 € pour les travaux en régie
- 25.000 € pour les avances sur travaux.

● pour la **voirie 487.221 €**

- 64.000 € pour le marché et les travaux de voirie divers
- 245.000 € pour la renaturation de la rue d'Audincourt
- 70.000 € pour la renaturation de la place du 8 mai
- 70.000 € pour les autres travaux (nouvelles caméras, liaison fibre, potelets, signalisation)
- 38.221 € pour les travaux en régie

● pour le **matériel 142.721 €**

- 6.460 € pour l'équipement des écoles
- 22.070 € pour l'équipement informatique et la téléphonie
- 60.491 € pour le matériel et le mobilier
- 53.700 € pour les véhicules dont 46.200 € pour un véhicule aux ateliers

● pour la **culture 8.550 €** comprenant

- équipement pour le service culturel et la médiathèque (mobilier et matériel).

● pour les **sports et la vie associative 6.555 €**

- équipement pour les associations

● pour le service **jeunesse 6.370€**

- équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.

● pour l'**environnement 94.392 €**

- 13.000 € pour les travaux en forêt
- 65.700 € pour les projets dont 40.000€ pour du photovoltaïque sur la Fonderie et 21.000 € pour les chemins en forêt.
- 15.692 € pour les travaux en régie.

- pour l'urbanisme **34.000 €** pour le PLU dont 20.000 € pour la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT.

- pour les autres dépenses d'investissement **213.830 €**
 - 213.830 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **520.170 €**
- des subventions pour **631.700 €** liées aux principaux projets.
- l'excédent de fonctionnement pour **432.932 €**
- un emprunt de **780.706 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2024 s'élève à **1.970.384 €**, soit **333 €** par habitant. Il serait de **2.537.261 €**, soit **428 €** par habitant au 31-12-2024.

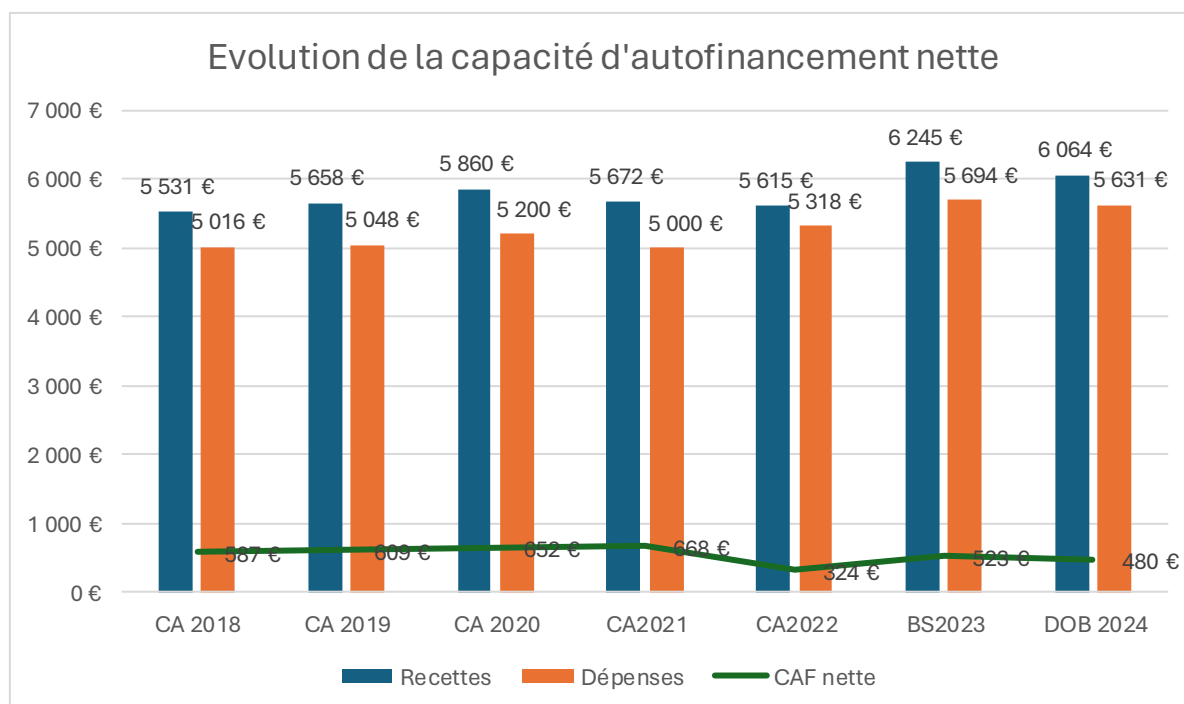
Au 31-12-2022, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 792 € et la moyenne départementale de 809 €.

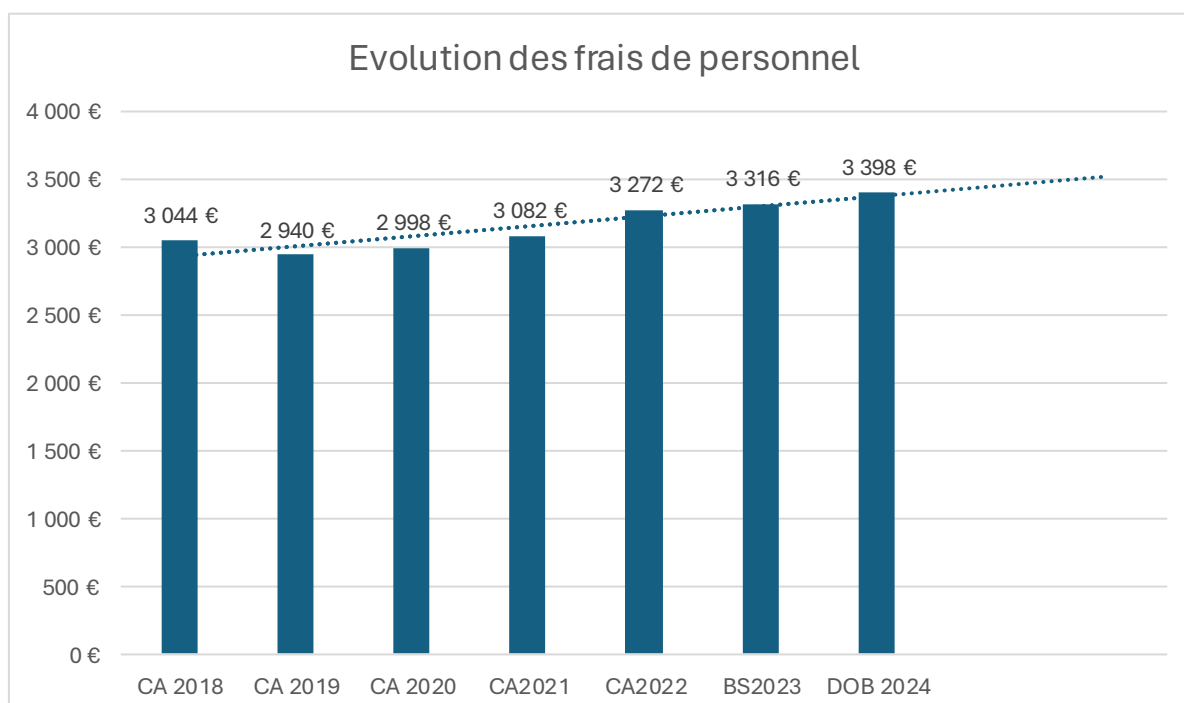
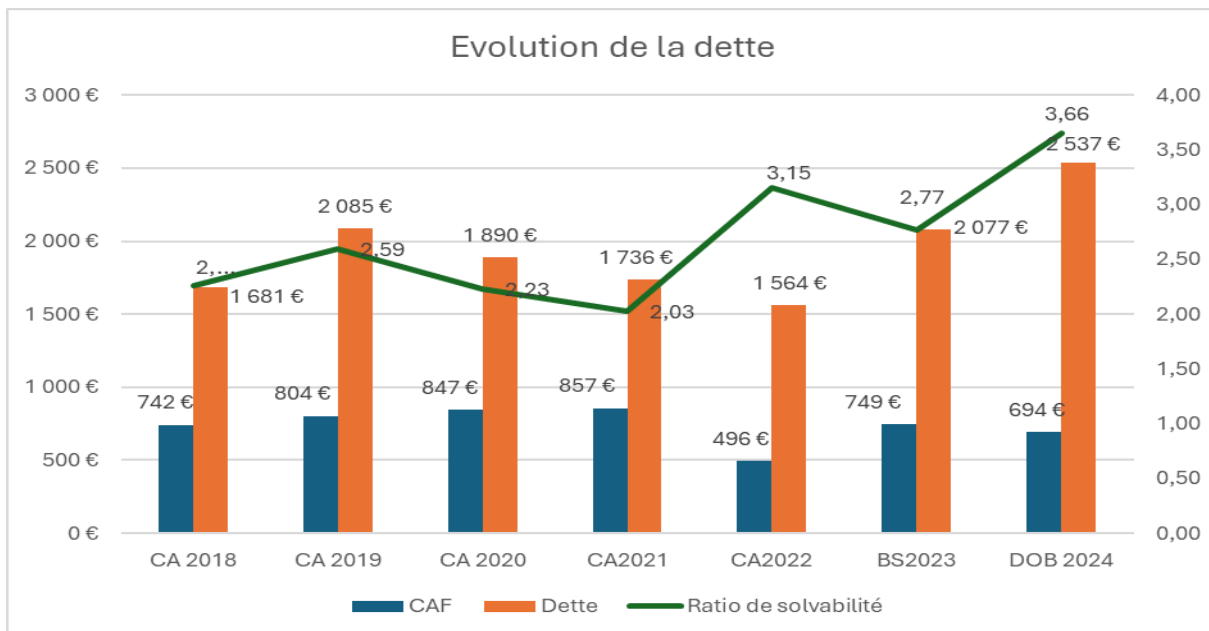
Le ratio de solvabilité est calculé avec l'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements). Il correspond au nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette totale. Il serait de **3,65 années** au 31-12-2024.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

Annexes : 3 graphiques

Les données de 2018 à 2022 sont issues des Comptes administratifs. Pour 2023 la référence est le budget supplémentaire. Les graphiques seront mis à jour après le CA 2023. Les chiffres sont exprimés en kilo euros.





Monsieur le Maire remercie Madame PAICHEUR et ouvre le débat.

Monsieur Denis TISSERAND donne lecture d'une déclaration :

« Merci pour cette présentation de votre proposition d'utilisation du budget 2024. Nous sommes, dans l'ensemble, d'accord avec votre description du contexte économique.

La période faste est terminée et depuis quelques années nous sommes contraints à une gestion resserrée des ressources qui nous sont attribuées.

Nous voyons que c'est de plus en plus difficile. Pour preuve, l'apparition, à la fin de votre rapport, de graphiques montrant quelques tendances, sur l'autofinancement, l'évolution de la dette et les frais de personnel.

C'est déjà un bon début, nous aimerions que vous alliez un peu plus loin dans ces représentations qui permettraient d'appréhender de manière plus fine et précise la structure et les évolutions de votre budget.

Vous pouvez retrouver sur notre site Seloncourt.org notre intervention au sujet du compte administratif 2019 lors du conseil municipal du 23 juin 2020. Elle présentait quelques images intéressantes sur les

montants et les évolutions des dépenses et des recettes. Se doter de telles représentations permet de désigner les postes les plus impactant, de se fixer des objectifs et d'en visualiser les résultats. Il permet, non seulement, de définir des objectifs pluriannuels et de ne pas se contenter de boucler le budget de l'année, mais également de les visualiser très clairement ce qui en facilite leur compréhension pour toute l'assemblée ici présente.

Dans vos propos vous évoquez brièvement une baisse de 145 000€ des dépenses en énergies et nous sommes surpris de ne pas entendre parler de mesures spécifiques pour se prémunir d'une telle variabilité de ce poste de dépenses de fonctionnement qui est en fait, le plus important de la section achats. C'est donc là où il faut agir en priorité.

Nous sommes d'accord avec les projets de rénovation énergétiques engagés pour la salle polyvalente et le bâtiment Louise Michel. C'est ce genre de projet qu'il faut prioriser au regard du contexte de la politique internationale qui risque de peser sur le cout des énergies.

Nous regrettons, par contre, que vous ayez ignoré nos multiples sollicitations d'investissements dans l'isolation de notre patrimoine immobilier. Si le travail avait été fait, nous pourrions bénéficier de ses effets sur les postes les plus important de nos dépenses de fonctionnement.

Rappelez-vous de l'injonction « Investissez massivement... » À cette époque le taux d'emprunt était à moins de 1%, voire négatif dans certains cas. Aujourd'hui nous devons le faire, car c'est la loi, et cela nous coutera bien plus cher.

Nous avons été surpris de voir apparaître spontanément un projet non inscrit dans votre plan pluriannuel des investissements. Il est vrai que la disparition de la Chaufferie bois met à mal votre bilan de fin mandat. Il fallait donc trouver un projet bien payant.

Ce projet, issu d'aucune concertation préalable et qui a déjà couté la vie à 4 magnifiques cèdres, intervient bizarrement dans un contexte de réduction des couts de fonctionnement. Certes, un service sera rendu aux parents d'élèves concernés, certes ce sera un bâtiment aux dernières normes énergétiques, certes ce genre d'investissement permet de bénéficier d'un maximum de subventions de toutes parts mais n'existait-il pas d'autres solutions moins impactantes pour nos frais de fonctionnement ?

Autre investissement non prévu au plan pluriannuel, le remplacement de 3 chaudières, ce qui enterre définitivement la chaufferie bois. Il faut bien rénover le matériel, mais cela ne suffit pas. Si la chaufferie bois est abandonnée, il ne faut pas oublier la partie performance énergétique des bâtiments. Cette partie de l'investissement doit être priorisée, surtout par rapport aux travaux de voirie. La renaturation de la rue d'Audincourt, pourrait attendre.

Et là, je reprendrai votre argument sur le retour sur investissement.

Celui d'un projet de voirie est nul, voire négatif, alors qu'isoler une école pour le même prix est beaucoup plus favorable.

Dans vos estimations de ressources vous acceptez une augmentation de 3,9% des bases d'impositions, reflet de l'inflation. Mais cette inflation n'est pas reportée sur les subsides du CCAS par exemple et des associations qui subissent la double peine.

Il serait étonnant, vu la conjoncture, que le CCAS ne soit pas sollicité plus fortement durant cette année à venir.

Et pour terminer, nous sommes dérangés par le fait que la subvention CITEO, 36000€ cette année, 18000€ en 2025 ne soit pas fléchée vers des actions spécifiques associées et tombe bêtement dans le pot commun. Nous proposons qu'une somme en investissement soit attribuée à la commission environnement pour réaliser des actions spécifiques correspondant à la nature de cette subvention. ».

M. Daniel BUCHWALDER répond à M. TISSERAND :

- Concernant le reproche de ne pas avoir eu recours à l'investissement massif, il lui explique, à nouveau, que le recours à l'emprunt est limité par la capacité d'autofinancement. Il lui fait également remarquer que si ces emprunts avaient été faits à l'époque, la ville n'aurait pas bénéficié des subventions attribuées actuellement.
- Concernant les dépenses de voirie, il lui rappelle qu'elles sont obligatoires,
- Concernant CITEO, il lui précise qu'il y a déjà des investissements relativement importants pour la propreté de la ville qui sont bien au-delà des 18 000 euros annuels.
- Quant au CCAS, ce n'est pas le lieu d'en débattre puisque le CCAS est une entité indépendante.

M. Christian TOITOT fait une remarque concernant la nouvelle dépense de 4 000 € pour le traitement des biodéchets issus de la restauration scolaire et de la crèche. Il trouve ce montant élevé car il s'agit en fait de sous-traiter la valorisation de ces déchets.

Il demande s'il ne serait pas possible qu'ils soient compostés par les services de la ville pour ensuite être utilisés dans l'entretien des espaces verts, ce qui permettrait de diminuer le coût d'achat des engrais et du terreau. Il estime que la ville va dépenser 4 000 € pour valoriser des déchets sans que cela ne permette de diminuer les dépenses.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond qu'il s'agit d'une obligation car ces déchets ne peuvent pas être compostés. La ville a décidé de faire appel à cette société car c'est elle qui gère déjà les collectes des bornes de biodéchets pour PMA.

Il lui précise également que les services de la ville pratiquent déjà le compostage des déchets verts.

M. TOITOT demande si les biodéchets ne pouvaient pas s'y ajouter.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond que non car les déchets alimentaires ne se traitent pas de la même façon.

M. Nicolas PIERGUID répond à M. TISSERAND quant à sa remarque sur les chaudières. Comme le projet de chaufferie bois a été abandonné pour des raisons de coût, il convient donc de remplacer trois chaudières âgées de plus de 25 ans. Grâce à l'isolation il est possible de le faire par des chaudières moins puissantes et donc moins coûteuses. Il souligne également la hausse actuelle des tarifs du bois.

M. Daniel BUCHWALDER revient quant à lui sur la micro-crèche. Effectivement, ce projet ne figurait pas dans le programme pluriannuel, mais comme la chaufferie bois n'a pas pu se faire, il a été décidé de redéployer une partie des capitaux libérés sur ce nouveau service à la population. Il fait également remarquer qu'il n'y aura pas d'accroissement notable des frais de fonctionnement liés à ce nouvel équipement. Il y aura un poste à créer qui sera en partie couvert par la participation des familles et des subventions de la CAF.

M. Christian TOITOT demande s'il n'aurait pas été préférable d'agrandir la crèche existante puisqu'elle dispose de terrains ? D'autre part, concernant la restauration scolaire, est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant de prévoir une restauration qui élabore les repas sur site avec des circuits courts et des produits bio ? C'était peut-être l'occasion d'avoir un véritable projet ambitieux de ce côté-là.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond qu'il a été décidé d'implanter ce bâtiment près de l'école de Berne car la capacité correspond à la fréquentation actuelle de la restauration scolaire et du périscolaire des élèves de cette école. Cela permettra de supprimer les trajets en bus dont le coût s'élève actuellement à 18 000 € par an.

Quant à l'élaboration des repas sur site, il s'agit là d'un débat bien plus compliqué mais cette réflexion est toutefois en cours. Il faut savoir que le cahier des charges imposé au prestataire est extrêmement strict. A cela s'ajoute la difficulté de trouver du personnel qualifié.

M. Clément GIRARD fait remarquer que l'implantation de la restauration scolaire à cet emplacement peut également être vu comme une action environnementale en raison de la suppression des trajets en bus entre les deux sites actuels.

M. Sergio BEE demande si on est sûr qu'avec cette nouvelle restauration on supprimera totalement le transport.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond que ce sera effectivement le cas.

Les élus n'ayant plus de remarque ni de question, le débat est clos.

Le Conseil Municipal, réuni lors de sa séance ordinaire du 05 mars 2024, atteste, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents et représentés que,

- le débat d'orientations budgétaires 2024 de la Commune a bien eu lieu ;
- le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires a bien été présenté ;
- chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

3 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE RUE DE L'ÉCOLE DE BERNE – PLAN DE FINANCEMENT - DCM n° 20240305-3

M. Jean FORESTI présente ce point.

La Ville a projeté la construction d'un bâtiment pluridisciplinaire labellisé E4C2 (bois/paille ou béton de chanvre) de 200m² au 4 rue de l'Ecole de Berne.

Ce bâtiment recevra les services suivants :

- Micro-crèche de 10 places
- Restauration scolaire de 40 places
- Cuisine en liaison froide pour les deux activités,
- Péri-scolaire dans la même pièce que la restauration scolaire.

L'estimation de l'opération se porte à 666 666.67 € H.T. soit 800 000.00 € T.T.C.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement DUFFING Stéphanie du Pays de Clerval pour un montant de 56 979.60 € H.T. (mission de base) et 4 820.40 € H.T. (mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination) pour une estimation prévisionnelle des travaux de 600 000.00 € H.T. soit 720 000.00 € T.T.C

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du P@C25 2022-2028,
- A l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) / Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- A Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.) au titre du fonds de concours,
- A la Région B.F.C. au titre des axes régionaux d'intervention « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population »,
- A la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) dans le cadre du Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE)

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables €		Taux	Subventions escomptées €	%	
						Sur total € H.T. 666 666,67	Sur total € T.T.C.
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET A	333 333,33	Part péri-scolaire/ restauration scolaire soit 50%	15%	50 000,00	7,50%	6,25%
ETAT	D.S.I.L./D.E.T.R.	666 666,67	Totalité de l'opération	30%	200 000,00	30,00%	25,00%
PMA	Fonds de concours	600 000,00	Travaux	1,67%	10 000,00	1,50%	1,25%
REGION	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	666 666,67	Totalité de l'opération	20,00%	133 333,33	20,00%	16,67%
CAF	P.I.A.J.E. - E.A.J.E.	666 666,67	Totalité de l'opération	21,00%	140 000,00	21,00%	17,50%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					533 333,34	80,00%	66,67%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					266 666,66		33,33%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					800 000,00	100%	

La Commission Bâtiments, réunie 22 février 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Mme Béatrice ROCH demande la signification de : « cuisine en liaison froide ».

M. Daniel BUCHWALDER et M. Jean FORESTI lui expliquent que les repas sont livrés froids et mis en température sur place, ce qui est déjà la pratique actuellement.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 666 666.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département du Doubs, à l'Etat, à P.M.A., à la Région B.F.C. et à la CAF,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

4 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE – PLAN DE FINANCEMENT - DCM n° 20240305-4

M. Jean FORESTI présente ce point.

Il expose que la ville a projeté la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Les travaux s'effectueront en 3 phases :

- salle des Cossies
- salle polyvalente
- salle de tennis de table

L'estimation de l'opération se porte à 1 141 666.67 € H.T. soit 1 370 000.00 € T.T.C.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement ITINERAIRES Architecture de Belfort pour un montant de 85 000.00 € H.T. (mission de base) et 15 000.00 € H.T. (mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination) pour une estimation prévisionnelle des travaux de 1 000 000.00 € H.T. soit 1 200 000.00 € T.T.C

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du P@C25 2022-2028,
- A l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) / Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- A la Région Bourgogne Franche-Comté au titre des axes régionaux d'intervention « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique »
- A la Région Bourgogne Franche-Comté au titre d'EFFILOFIS

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables €		Taux	Subventions escomptées €		%	
							Sur total € H.T. 1 141 666,67	Sur total € T.T.C.
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET B Soutien à la vie local	200 000,00	Plafonds des travaux à 200 000 €	30%	60 000,00	120 000,00	5,26%	4,38%
		300 000,00	Bonification pour la tranche de dépenses comprises entre 200 000 € et 500 000 €	20%	60 000,00		5,26%	4,38%

ETAT	D.S.I.L.	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00	30,00%	25,00%
REGION B.F.C.	EFFILOGIS	500 000,00	Plafonds des travaux	20%	100 000,00	8,76%	7,30%
REGION B.F.C.	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00	30,00%	25,00%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					905 000,00	79,27%	66,06%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					465 000,00	40,73%	33,94%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					1 370 000,00	100%	

La Commission Bâtiments, réunie 22 février 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Mme Béatrice ROCH demande si le planning des travaux est déjà connu.

M. Jean FORESTI lui répond que les travaux devraient débuter en septembre 2024 pour la salle des Cossies. Ils se poursuivront par la salle polyvalente en janvier 2025 et la salle du tennis de table en juillet 2025. Ils devraient être terminés en septembre 2025.

M. Christian TOITOT demande s'il serait possible d'avoir un descriptif des travaux envisagés et notamment ceux relatif à l'isolation.

M. Jean FORESTI explique qu'il n'a pas encore toutes ces informations puisque la première rencontre avec l'architecte en charge de ce projet a eu lieu le 4 mars. Ce dernier remettra prochainement ses propositions. Les élus seront avisés en temps voulu des choix qui seront faits.

M. Sergio BEE demande s'il est toujours prévu de remplacer le carrelage.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond qu'à priori non mais que tout dépendra du type d'isolation qui sera utilisé pour le sol. Il serait en effet regrettable de le changer car il est d'une grande qualité bien que son aspect esthétique soit parfois remis en cause.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 1 141 666.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au Département du Doubs, à l'Etat, et à la Région B.F.C.,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

5 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - DCM n° 20240305-5

M. Jean FORESTI présente ce point.

Il expose que la société ECONOMIE D'ENERGIE (EDE) dispose d'une expertise et d'un savoir-faire en matière d'économies d'énergie, de gestion clients permettant la délivrance de certificats d'économies d'énergie dans le cadre des dispositions du Titre II du Livre II du code de l'énergie. EDE en tant que délégataire d'obligation CEE peut collecter et valoriser des actions donnant droit à des certificats d'économie d'énergie.

Deux conventions opérationnelles, qui fixent les conditions particulières de l'opération, doivent être conclues entre la Commune de Seloncourt et la société EDE, 151 boulevard Bessières 75039 PARIS cedex 17.

- La première concernant les opérations éligibles à l'offre « coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »
- La deuxième concernant toutes les autres opérations éligibles en matière de performance énergétique

Le montant de la prime EDE est basé sur un forfait de 5.80 € par MWh cumac CEE classique net de taxes.

Le volume maximum de CEE par contrat est limité à 20 GWh cumac.

Il est proposé d'approuver les conventions établies entre la Commune de Seloncourt et l'entreprise CEE, relative à l'achat des Certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux réalisés par la Commune.

La Commission « Bâtiment », réunie le 22 février 2024, a émis un avis favorable.

M. Denis TISSERAND fait remarquer qu'une convention de ce type a été votée en septembre 2020 avec la société CTR-OFEE. Cette dernière proposait un tarif de 6,50€ le MWh ce qui était plus rentable que le tarif proposé dans cette nouvelle convention. Il demande si cette société a été recontactée.

M. Christian TOITOT demande également pourquoi il n'y a rien eu de fait dans ce domaine depuis 2022.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond qu'il n'était pas possible d'en reprendre puisque ces aides sont plafonnées.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions de partenariat entre la ville de Seloncourt et ECONOMIE D'ENERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions jointes à la délibération et tout document à intervenir.

Hors conseil, après avoir vérifié auprès des services, M. Jean FORESTI précise que :

- **La société CTR-OFEE a été recontactée mais qu'elle a rejeté la demande car elle ne prend plus que des bâtiments de + de 5000m²,**
- **Les conventions de ce type sont signées pour une durée de 3 ans.**

6 – CONVENTION RELATIVE AUX OUVRAGES NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SELONCOURT - DCM n° 20240305-6

M. Jean-Marc ROBERT présente ce point.

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs des Parties en termes de propriété, gestion et entretien des différents ouvrages construits, sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le cadre du projet « Transport à Haut Niveau de Service » (THNS) et du projet de piste cyclable reliant Hérimoncourt Seloncourt et Audincourt, et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de P.M.A. en matière d'organisation de la mobilité.

Cette convention a également vocation à déterminer les engagements respectifs des Parties en matière de gestion et entretien de l'ensemble des ouvrages préexistants et nécessaires à la mise en œuvre de la compétence susvisée.

Les différentes catégories d'ouvrages concernés par la présente convention, dont notamment les voiries, les trottoirs, les arrêts de bus, l'éclairage, les feux de signalisation tricolore, les espaces verts, les réseaux et avaloirs de toute nature, la vidéosurveillance, la signalisation, sont définis en annexe 1.

L'annexe 2 listera de manière exhaustive l'intégralité des ouvrages réalisés sur la commune de Seloncourt, répartis selon les catégories de l'annexe 1.

La Commission Voirie, réunie le 19 février 2024, a émis un avis favorable.

M. Denis TISSERAND fait remarquer que dans le tableau de l'annexe 2 « Calcul de remboursement des consommations électrique », remis par PMA, la colonne « total annuel en kwh » est en erreur de valeur.

Après vérification il s'avère que cela est normal puisqu'il s'agit d'une formule de calcul. Cette dernière sera mise à jour quand la colonne précédente « heures de fonctionnement annuelles » sera renseignée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

7 – CARTE SCOLAIRE - DCM n° 20231212-7

Mme Laurence DI VANNI présente ce point.

Monsieur le Maire expose que l'article L 212-7 du Code de l'éducation de la loi du 13 août 2004 dispose que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du conseil municipal.

Cette sectorisation, qui s'appuie sur l'implantation géographique des écoles de Berne, Marcel Levin et Charles Mognetti ainsi que sur leur capacité d'accueil, a pour objectif la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école.

Pour répondre à ces objectifs, le maire propose après avis favorable de la commission scolaire qui s'est réunie le jeudi 8 février 2024 de définir 2 périmètres : « Berne » et « Ecoles du Centre » conformément à la carte et à la liste des rues jointes en annexe.

Le périmètre appelé « Ecoles du Centre » rattache ses ressortissants au groupe scolaire regroupant les écoles Levin et Mognetti. Le deuxième périmètre dit « Ecole de Berne » rattache ses ressortissants au groupe scolaire constitué de l'école de Berne.

La Commission « Education », réunie le 08 février 2024, a émis un avis favorable.

Mme Béatrice ROCH demande le nombre d'élèves par secteur à l'heure actuelle.

M. Daniel BUCHWALDER lui précise qu'il est indiqué dans le dernier compte rendu de la commission des affaires scolaires.

Mme Laurence DI VANNI lui précise que la prévision des effectifs pour la rentrée 2024 est également dans ce compte rendu.

M. Denis TISSERAND demande s'il y a beaucoup de dérogation à cette carte scolaire.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond qu'il y en a relativement peu en interne. Ces dernières concernent plus des demandes vers l'extérieur principalement pour des raisons de mode de garde. Il précise que la mise à jour de la carte scolaire permet de répertorier les nouvelles constructions (rue Neuve et le nouveau lotissement du Clos Champêtre).

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** la carte scolaire.

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Deux agents de la filière administrative ont bénéficié de la promotion interne au titre de l'année 2024,

Monsieur le Maire propose la création de deux postes de rédacteur à temps complet à compter du 6 mars 2024.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création de deux postes de rédacteur à temps complet à compter du 6 mars 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Objet		Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
Contrat/Marché	Nature			N°	objet					
REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023-02	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-19-03	1	FINANCIER	CARRARA FRERES	LOT 01 GROS ŒUVRES	70 Rue de Belfort 25400 AUDINCOURT	19/01/2024	8 801,15 €
REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL AVENANT N°2 T AU MARCHÉ 2023-11	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-19-04	2	FINANCIER	SARL RIBOULET	LOT 11 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE	22 Rue de la Jalésie 25400 AUDINCOURT	19/01/2024	454,51 €
REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023-12	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-19-05	3	FINANCIER	SARL SEEB	LOT 12A ELECTRICITE	6 Rue des Fleurs 25200 MONTBELIARD	19/01/2024	549,60 €
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE LABELLISE E4C2 MARCHE 2024-01	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-22-06			GROUPEMENT DUFFING STEPHANIE		2A Rue Porte des Noyes 25350 PAYS DE CLERVAL	22/01/2024	MARCHE DE BASE : 56 979,60 € O.P.C. : 4 820,40 € TOTAL : 61 800,00 € TAUX DE REMUNERATION : 9,50%
RENATURATION DE LA PLACE DU 8 MAI MARCHE 2024-02	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-23-07			SAS CLIMENT TP	LOT 01 VOIRIE	9 Route d'Audincourt BP 13119 25403 AUDINCOURT CEDEX	23/01/2024	103 391,45 €
RENATURATION DE LA PLACE DU 8 MAI MARCHE 2024-03	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-23-08			SAS F.C.E.	LOT 02 MACONNERIE	Le Mont 25270 LEVIER	23/01/2024	14 130,00 €
CONTRATS D'ASSURANCE LOT 02 ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES MARCHE 2023-16 ANNULE ET REMPLACE DEC20231206-30	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-01-23-09			SMACL ASSURANCES SA	LOT 02 ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES	141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9	06/12/2023	TAUX : 0,20% PRIME FORMULE DE BASE : 5 002,68 € PRIME OPTION 1 PROTECTION JURIDIQUE : 1 526,29 €
CONTRATS D'ASSURANCE ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS MARCHE 2024-04	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-05-10			ALLIANZ COLLECTIVITES TERRITORIALES	ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	MONTBELIARD CLEMENCEAU 6 rue des Halles 25200 MONTBELIARD	05/02/2024	PRIME FORMULE DE BASE : 38 720,90 €
MISSION SPS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE MARCHE 2024 05	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-06-11			2SPS		2 Rue Jules Siegfried 90000 BELFORT	06/02/2024	3 744,00 €
MISSION SPS POUR LA RENATURATION DE LA PLACE DU 8 MAI MARCHE 2024 06	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-06-12			2SPS		2 Rue Jules Siegfried 90000 BELFORT	06/02/2024	900,00 €

<i>Objet</i>		<i>Service instructeur</i>	<i>Numéro de décision</i>	<i>Avenant</i>		<i>Titulaire mandataire</i>	<i>Désignation du lot</i>	<i>Adresse du titulaire ou du mandataire</i>	<i>Date de signature</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Contrat/Marché</i>	<i>Nature</i>			<i>N°</i>	<i>objet</i>					
MISSION SPS POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2024 MARCHÉ 2024 07	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-06-13			2SPS		2 Rue Jules Siegfried 90000 BELFORT	06/02/2024	1 680,00 €
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE MARCHÉ 2024 08	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-07-14			APAVE IC		6 Rue du Rhône 90000 BELFORT	07/02/2024	9 960,00 €
CONTRATS D'ASSURANCE ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS- ANNULE ET REMPLACE DEC2024-02-06-11 MARCHÉ 2024-04	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-08-15			ALLIANZ COLLECTIVITES TERRITORIALES	ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	MONTBELIARD CLEMENCEAU 6 rue des Halles 25200 MONTBELIARD	06/02/2024	PRIME FORMULE DE BASE : 38 720,90 (1)AN renouvelable 2 fois
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE MARCHÉ 2024 09	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-19-17			APAVE IC		6 Rue du Rhône 90000 BELFORT	19/02/2024	11 250,00 €
MISSION SPS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE MARCHÉ 2024 10	SERVICES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-19-18			2SPS		2 Rue Jules Siegfried 90000 BELFORT	19/02/2024	3 108,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE MARCHÉ 2024-11	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	MARCHES PUBLICS	DEC2024-02-19-19			ITINERAIRES ARCHITECTURE		7 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT	19/02/2024	MARCHE DE BASE : 102 000,00 €
										O.P.C. : 18 000,00 €
										TOTAL : 120 000,00 €
										TAUX DE REMUNERATION : 8,50%
<i>Titre</i>	<i>Service instructeur</i>	<i>Numéro décision</i>	<i>Objet</i>						<i>Date</i>	
OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE	FINANCES	DEC2024-02-14-16	<p>La commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée "ligne de trésorerie interactive selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant : 600 000 euros - Durée : 1 an - Taux : marge sur Estr 1,20% - Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base Exact/360) - Paiement des intérêts : trimestriel - Frais de dossier : néant - Commission d'engagement : 0,15 % - Commission de mouvement : néant - Commission de non-utilisation : 0,0500% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts 						14/02/2024	

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2024-01-24-05	24/01/24	PM	Arrêté de travaux rue de Vandoncourt réparation sur chaussée réseau télécom ERT Technologies 60 jours
ARR2024-01-26-06	26/01/24	PM	Arrêté de travaux rue du château d'eau - SAS HAEFELI - Pose d'un mat pour caméra de vidéosurveillance - 20 jours
ARR2024-01-26-07	26/01/24	PM	Arrêté de travaux renouvellement branchement gaz SNP HEINRICH
ARR2024-01-29-08	29/01/24	PM	Arrêté permanent carrefours à feux agglomération maintenance PMA
ARR2024-01-31-09	31/01/24	ST	Arrêté de fermeture définitive au public magasin ALDI 30 Rue de Berne
ARR2024-02-01-10	01/02/24	PM	Arrêté de travaux 33 rue des Prés ETS COURTOT
ARR2024-02-05-11	05/02/24	PM	Arrêté débit de boissons comité des fêtes de Seloncourt le 24 février 1 er arrêté
ARR2024-02-06-12	06/02/24	AG	Arrêté portant délégation de signature directeur du service Education-Jeunesse
ARR2024-02-06-13	06/02/24	PM	Arrêté débit de boissons temporaire pour le tarot Club Seloncourt salle des Cossies le 12 février 2ème arrêté
ARR2024-02-12-14	12/02/24	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons - Comité des fêtes Seloncourt - Soirée Saint Patrick - 2ème arrêté
ARR2024-02-13-15	13/02/24	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons - la Cécilia de Seloncourt - 1er arrêté
ARR2024-02-13-16	13/02/24	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boisson - Association des groupements Catholiques Paroisse Saint Eloi - 25/05/2024 - 1er arrêté
ARR2024-02-16-17	16/02/24	PM	Arrêté de circulation pour travaux - dépannage de 2 luminaires de voirie - rue d'Audincourt - SAS HAEFELI
ARR2024-02-20-18	20/02/24	PM	Arrêté de travaux TP COURTOT 53 rue neuve création d'un bateau sur trottoir
ARR2024-02-20-19	20/02/24	PM	Arrêté d'interdiction de rassemblement sur une partie de la commune toute l'année 2024
ARR2024-02-20-20	20/02/24	PM	Arrêté permanent d'interdiction de stationnement rue Frédéric Chopin

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

QUESTIONS ORALES

- **M. Denis TISSERAND** pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire :

1) Capitale française de la culture et Seloncourt

Il demande quelles sont finalement les activités culturelles seloncourtoises qui sont estampillées Capitale Française de la Culture.

Mme Maryline CHALOT explique qu'il a deux choses. Il y a des événements qui ont fait l'objet de l'appel à l'initiative locale auquel la ville a répondu suite à une réunion qui a eu lieu dès le début 2023 lors du label. A ce titre, il semblerait que le Bruit du Renard soit retenu bien que ce ne soit pas encore confirmé. Ce serait un plus car il y aurait des financements, de l'expertise et un accompagnement logistique sur son organisation.

C'est le seul événement qui correspond aux critères du projet « Un pas de côté » qui a été mis en place par PMA. La sélection est réalisée par un commissariat composé de trois organismes indépendants de PMA qui décident de la programmation.

Et, il y a les événements pour lesquels il est possible d'obtenir l'estampille « Capitale française de la culture » et un peu de communication. La demande a été faite pour le Fil de l'Art, le jazz, le Salon d'Art et également pour le Bruit du Renard (au cas où il ne serait pas retenu).

A ce jour la programmation des saisons capitale française de la culture n'est pas encore complètement définie. En effet, cette dernière se construit trimestriellement au fil de l'eau.

Mme CHALOT assure que certains événements de la ville auront l'estampille ainsi qu'une petite communication mais pas de financement, ni d'accompagnement, ce qui n'est pas négligeable quand même.

2) Fresque centre culturel

M. TISSERAND demande pourquoi cette initiative a été dévoilée par voie de presse, quelles en ont été la genèse et son coût.

M. Daniel BUCHWALDER lui répond que c'est une volonté de sa part car il a toujours eu une profonde admiration pour Cyprien FORESTI, notamment pour le travail qu'il a réalisé au niveau de la culture et de la vie associative.

Le centre culturel a été baptisé à son nom et on ne savait pas qui il était, c'est pourquoi, au même titre que cela a été fait pour d'autres personnages, son portrait a été reproduit sur ce bâtiment pour que le lien soit fait entre le nom et la personne.

Le coût de ce travail s'élève à 1 700 euros.

- **M. Patrick LIEGEART** pour le groupe Seloncourt Avenir :

Information

M. LIEGEART, président du comité des fêtes, informe les élus que les statuts de l'association sont enfin parus au Journal Officiel le 13 février 2024 pour une demande qui a été faite le 28 août 2023.

INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 09 avril 2024 à 18h30.

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de Séance
Mme Françoise PAICHEUR

Le Maire
Daniel BUCHWALDER